



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Nouvelle-Calédonie

Question écrite n° 61433

## Texte de la question

M. Gaël Yanno attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la nécessité d'étendre à l'ensemble du territoire français l'utilisation de la carte d'invalidité délivrée en Nouvelle-Calédonie ou, à défaut, suggère que le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie soit habilité à délivrer la carte d'invalidité reconnue en métropole sur présentation de la carte délivrée en Nouvelle-Calédonie. En effet, il est impossible aujourd'hui pour les titulaires d'une carte d'invalidité délivrée en Nouvelle-Calédonie de bénéficier en métropole des droits ouverts par cette carte comme, par exemple, des avantages spécifiques dans les domaines du transport. Cette situation pénalise injustement les Calédoniens handicapés, lors de leurs séjours en métropole.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gaël Yanno](#)

**Circonscription :** Nouvelle-Calédonie (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 61433

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 octobre 2009, page 9880

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)